



Belvaux/Sanem, le 27 février 2025

## AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que suivant décision de Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, en date du 21 février 2025, réf N° **3/24/0305**, la société

### Square 42 SA

a eu l'autorisation relative à **la modification du délai de mise en exploitation et des conditions d'exploitation (3/21/0227) à Esch-sur-Alzette, Porte de France.**

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours peut être interjeté contre la présente décision d'autorisation devant le tribunal administratif qui statuera comme juge de fond. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un **délai de quarante jours** à partir du jour de l'affichage de la présente décision.

La soussignée, Bourgmestre de la commune de Sanem, certifie que le présent avis est dûment affiché du **27 février 2025 au 08 avril 2025 inclus.**

La secrétaire,

Manon Greven



Belvaux, Sanem, date qu'en tête

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,  
la bourgmestre,

Simone Asselborn-Bintz